

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230703-2023058-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-058

Séance du 03 JUILLET 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/06/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. AKNIN a donné pouvoir à Baptiste COLLET
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. Gilles GROSSAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tarif de location des petites salles pour des activités « professionnelles »

Madame Bordeleau ayant fait part de son étonnement au prêt gratuit de salle à des personnes occupant des salles communales dans la cadre de prestations ou intervention « payantes » il convient de réfléchir sur ce type de location et de les rendre, le cas échéant payantes.

Monsieur le maire expose qu'il convient pour toutes locations faites par des particuliers donnant lieu à paiement en contrepartie d'un service ou d'une prestation à des particuliers de ne plus autoriser les prêts gratuits pour ne pas créer de ruptures d'égalité de traitement avec les particuliers ou entreprises qui auraient ce type d'activités dans des locaux qu'ils paieraient ou loueraient ailleurs.

Monsieur le Maire expose qu'il convient pour nos petites salles (Salle des Platanes, petite salle des fêtes et salle de convivialité) de définir des tarifs de location à la journée.

Le Conseil Municipal devra :

- Définir un tarif de location pour ces locations particulières à caractère « professionnel »
- Autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un règlement et contrat de location pour ces cas particuliers

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Dit que seule la salle des Platanes pourrait être louée dans ces conditions. Les autres petites salles pourraient être prêter de manière exceptionnelle si la salle des Platanes est occupée.

- Location de la Salle des Platanes à la demi-journée 8h00 à 12h00 et 1
Tarif à la demi-journée : 25 €
Pas de location les week-ends, et hors occupation par les écoles
Dans le cas où la salle en serait pas rendue propre facturation forfaitaire : 50 €
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place un règlement et contrat de location pour ces cas particuliers
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC Chatillon sur Chalaronne.

Ainsi fait et délibéré le 03 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Gilles GROSSAT

